

La rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités,

VU Le Code Général de la Fonction Publique

VU le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;

Arrête :

ARTICLE 1 : Les 111 professeurs agrégés hors classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs agrégés au titre de l'année 2026.

Rang	Nom	Prénom	Libellé discipline de recrutement
1	BOURGOUGNON	SYLVIE	espagnol
2	RICHARD	OLIVIER	histoire
3	GOLDSTEIN	LAURENT	sciences physiques option chimie
4	CABY	MARIE PIERRE	sciences physiques option physique
5	JUY	SEBASTIEN	histoire
6	PHILBERG	PASCALE	grammaire
7	MANSALIER	NATHALIE	sciences physiques option physique
8	DREYER	MURIEL	mathématiques
9	THIANT	NICOLAS	mathématiques
10	FILLON	LIONEL	sciences physiques - physique appliquée
11	BADIOU	SIMON	mathématiques
12	BIASOTTO	GERALDINE	italien
13	EGHBAL-TEHERANI	CECILE	lettres classiques
14	SILVESTRE	LAURENCE	histoire
15	DOGAT	RENAUD	philosophie
16	MATIS	FREDERIC	sciences physiques option physique
17	BUNA	BLANDINE	histoire
18	LE PAIGE	ANNE	lettres classiques
19	TIRON	CHRISTELLE	histoire
20	GUEDJ	FRANCOIS	histoire géographie
21	BOUT	ERWAN	arts - arts plastiques
22	PRUDENT	PHILIPPE	histoire
23	WARNIER	VINCENT	éducation musicale et chant choral
24	BAILLE	LUC	mathématiques
25	NOUILHAN	FLORENCE	lettres classiques
26	ORLUC	CATHERINE	allemand
27	HETIER	LAURENCE	philosophie
28	BONIN	MARINE	mathématiques
29	DUMOULIN	ISABELLE	philosophie
30	GUINEAU	MARTIAL BRICE	anglais
31	DEBBASCH	KARINE JOSSELIN	anglais
32	AJI	SABINE	anglais

33	BAVAY	OLIVIER	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique
34	MORVAN	ANNE	philosophie
35	ZERIAL	CHRISTELLE	économie et gestion option finance et contrôle
36	LECLERC	TRISTAN	sciences de la vie et de la terre
37	CHAGNARD	ALARIC	lettres modernes
38	LAUNAY	VINCENT	sciences physiques option physique
39	CORNAILLE	SOPHIE	arts appliqués (ENNA)
40	BERNARD	CECILE	économie et gestion option administrative et ressource humaine
41	BRAS	FRANCIS	sciences physiques - physique appliquée
42	CHANCELIER	YANN	sciences de la vie et de la terre
43	LARNAUDIE	FLORENCE	espagnol
44	LANGLA	SOPHIE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
45	KUSZLA	PATRICK	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
46	TOCQUEVILLE	JEANNE	histoire
47	GUILLEMER	ERELL	lettres modernes
48	ROGER	ISABELLE	sciences sociales
49	PLOUGONVEN	SOPHIE	sciences physiques option chimie
50	MONGO MBOUSSA	LUCE	arts - arts plastiques
51	PINEAU	CHLOE	sciences de la vie et de la terre
52	BELLANGER	FABIEN	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique
53	JEUDI	MARIE	philosophie
54	CALIXTO	ISABELLE ANNE	grammaire
55	CUIROT	MARIE	histoire
56	OBOLENSKY	LYDIE	russe
57	WILLMANN	LAURENT	économie et gestion option marketing
58	PATOUILLARD	VICTOIRE	sciences sociales
59	ANDRIEUX	OLIVIER	histoire géographie
60	FRITSCH DIDIER	CECILIA	sciences de la vie et de la terre
61	LE MENN	NATHALIE	lettres classiques
62	SASSIER	MAXIME	philosophie
63	VIGUIER	ANNE	sciences de la vie et de la terre
64	GUERIN	FLORENCE FRANCO	éducation physique et sportive
65	MONIER	FLORENCE	lettres modernes
66	RIGAL	CHRISTELLE	sciences de la vie et de la terre
67	AUBERT	SEBASTIEN	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
68	NEEL	GUILLAUME	histoire géographie
69	SENE	MAI	biochimie - génie biologique
70	DORGEUILLE	SYLVIE	allemand
71	TALON	MARIE-LAURE	lettres classiques

72	SERIS	DELPHINE	lettres modernes
73	FAUCHON	CAROLINE	lettres modernes
74	CULLMANN-MARCHADIER	EMMANUELLE	lettres modernes
75	BONAN	SYLVIE	économie et gestion option administrative et ressource humaine
76	MAUREL	SOPHIE	lettres classiques
77	JOLIVET	SARAH	éducation physique et sportive
78	HENRIQUES	BRIGITTE	éducation physique et sportive
79	SINCLAIR	ISABELLE	arts - arts appliqués
80	DALLE-RIVE	ELISE	lettres modernes
81	GRANIER	CAROLINE	lettres modernes
82	FURELAUD	GILLES	sciences de la vie et de la terre
83	HAMIDOU	NATHALIE	allemand
84	DUBREL	ANNE	éducation musicale et chant choral
85	NERET	XAVIER GILLES	philosophie
86	FERY	JULIETTE	sciences physiques option physique
87	MARCUS	SOPHIE	mathématiques
88	POULAIN	ANNABELLE	sciences sociales
89	COTTES PEREA	MICHELE	anglais
90	MORILLON	STEPHANIE	histoire géographie
91	GUILLEMIN	VALERIE	éducation musicale et chant choral
92	KLAJNMAN	ADRIEN	philosophie
93	LEFEUVRE	RAPHAEL	arts - arts appliqués
94	FERMEY	ANTOINE	arts - arts appliqués
95	DAIX	DAVID ARTUR	lettres classiques
96	SEELENBINDER MERAND	LIONEL	japonais
97	TELLENNE	CEDRIC	histoire géographie
98	HUET	JOHAN	sciences de la vie et de la terre
99	RAULT	CYRILLE	éducation musicale et chant choral
100	ORPHELIN	FABRICE	sciences physiques - physique appliquée
101	BURAUD	ETIENNE	lettres modernes
102	ZILL	PHILIPPE	lettres modernes
103	CAMBILLAU	GILLES	Sciences industrielles de l'ingénieur - ingénierie des constructions
104	BAJI	BRUNO	mathématiques
105	CHAVIGNON	RENE-FRANC	sciences physiques
106	CHELZEN	OLIVIER	philosophie
107	BERTRAND	SEBASTIEN	histoire
108	DUPONT-BEURIER	PIERRE-FRANCOIS	philosophie
109	PEPIN	FRANCOIS	philosophie
110	ORVAS	GUILLAUME	philosophie
111	WURTZ	THIERRY	sciences physiques

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait à Paris, le 3 juillet 2026

Pour la rectrice de la région académique Ile de France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,
et par délégation

La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines



Thibaut PIERRE

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* : – à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

– ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés est de 55.80%, la part des hommes est de 44.20%
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau à la hors classe des professeurs agrégés est de 56%, la part des hommes est de 44%.